

Verbatim du Conseil d'Administration du 2 septembre 2021

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alexandre COCHET,
Madame Alexandra LAURENT,
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.
Membre absent
Madame Patricia FAUQUE.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST,
Madame Marie-Geneviève GERRER (procuration à Monsieur Lionel CROGNIER),
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN (procuration à Madame Elsa LANG-RIPERT),
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.
Membre absent
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK,
Madame Louise BOUCHÉ (suppléée par Madame Léana MC CARTHY),
Monsieur Arthur SABATIER (procuration à Madame Peggy CÉNAC),
Membres absents
Monsieur Quentin LENORMAND,
Monsieur Anton MARQUES RODRIGUES,
Monsieur Alexandre TISSIER.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Madame Pascale PONSE-WILHELM.
Membres absents
Monsieur Éric CHENAL,
Monsieur Denis HAMEAU,
Madame Laetitia MARTINEZ,
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gilles CHARTRAIRE, Représentant de Monsieur le Recteur de la région académique Bourgogne Franche-Comté,
Chancelier de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Muriel LECULLIER, Agent comptable,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Madame Emilie BARTHET, Directrice du pôle Documentation,
Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président de l'université,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Alexis de ROUGEMONT, Vice-président délégué au pilotage,
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale.

Ordre du jour :

- I) Informations du Président..... 1
- II) Débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emplois 2022..... 5

VERBATIM

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2021)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous.

Merci de votre présence pour ce premier conseil d'administration de l'année universitaire 2021-2022. J'espère d'abord que vous avez passé un été reposant parce que l'année dernière a été, je crois, épuisante pour tout le monde et que donc vous avez pu recharger les batteries pour entamer cette nouvelle année qui va, je l'espère, contenir moins de mauvaises surprises que celle que nous avons achevée.

C'est plutôt bien parti, comme on va le voir sur les quelques informations.

Un conseil d'administration au cours duquel il n'est pas prévu qu'il y ait de vote. Pourquoi ? Parce que c'est un CA d'abord au cours duquel, le premier point de l'ordre du jour, je vais livrer quelques informations. Si vous avez quelques questions autres, n'hésitez pas à les poser.

Et puis en deuxième point de l'ordre du jour, un débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emplois 2022 qui vont vous être présentées au cours de cette séance.

I) Informations du Président

Le Président.- Entrons rapidement dans le premier point, les informations du président. Trois informations.

Une qui concerne d'abord le centre de vaccination. Alors pendant l'été, la préfecture m'a contacté pour transférer le centre de vaccination du Zénith à la salle Multiplex. Donc on a échangé. Évidemment j'ai donné mon accord de principe. Ça ne posait pas de difficultés en soi sinon que ça nous prive du lieu où on faisait nos conseils d'administration. On va peut-être essayer de rechercher un autre endroit pour essayer de retrouver un peu les mêmes conditions matérielles.

L'ARS et la préfecture s'occupent évidemment de l'installation, de l'organisation. C'est l'État qui prend en charge le coût et c'est tant mieux parce que le coût d'un mois de fonctionnement du centre de vaccination au Zénith, c'est un million d'euros. Donc inutile de vous dire que c'est une somme considérable que notre budget ne pourrait pas supporter.

J'en ai profité pour demander au préfet de réserver une ligne de vaccination à la communauté universitaire puisque nous avons l'obligation, avec la circulaire du 5 août 2021 sur laquelle je reviendrai tout à l'heure, d'organiser un point de vaccination sur nos campus. Pour le campus de Dijon ce sera la salle Multiplex.

Alors on ne sait pas combien d'étudiants sont d'ores et déjà vaccinés. La ministre nous a parlé de 80 % d'étudiants déjà vaccinés. Donc s'il en reste 20 %, ça ne devrait pas soulever de grandes difficultés. Chez les personnels je n'en ai absolument aucune idée. Donc je ne peux pas vous dire combien sont vaccinés.

En principe la salle Multiplex devait être ouverte aujourd'hui et demain exclusivement au profit des personnels et des étudiants de l'université de Bourgogne. Il y a un peu de retard dans l'organisation de l'installation des lignes, ce qui n'est pas étonnant en soi vu le chantier que cela représente mais sachez que si nécessaire, il y a tout de même possibilité de vacciner à la demande les personnels ou les étudiants qui le souhaiteraient sur aujourd'hui ou demain. Je pense que ça ne va pas non plus se bousculer au portillon, en tout cas c'est une possibilité.

Voilà pour le centre de vaccination.

Alors j'ai attiré aussi l'attention du préfet sur les risques d'engorgement du campus ou de la périphérie du campus pour les personnes qui viendraient à la salle Multiplex non pas en tram, en vélo ou à pied mais en voiture. On a déjà eu cet épisode-là avec les tests PCR qui avaient été organisés sur le parking de l'Esirem et ça avait soulevé tout de même des difficultés d'organisation. J'en ai parlé au préfet. Il n'en avait pas conscience quand je lui en ai parlé. Donc normalement c'est une question qui est intégrée dans l'organisation. Je pense que ça posera problème à un moment ou à un autre donc il faudra être réactif. Si vous avez connaissance de difficultés, vous nous les remontez et on essaie d'y répondre le plus rapidement possible et d'alerter en tout cas la préfecture et l'ARS sur ces questions-là.

Voilà pour le premier point, centre de vaccination.

Deuxième point, la rentrée. Le principe, vous le savez, c'est la rentrée 100 % en présentiel avec un plan B, diminution des capacités d'accueil des salles, réduction des jauges dans les salles, de 50 %, que le ministère nous a demandé d'anticiper. C'est le scénario sur lequel on travaille depuis plusieurs mois. Il y a peu de surprises de ce point de vue-là.

Il y a eu deux circulaires le 5 août.

Une pour les étudiants étrangers et une pour l'ensemble de la communauté.

Cette circulaire du 5 août, nous dit bien sûr qu'il faut respecter les gestes barrières et elle détermine, on va dire, des consignes sanitaires s'agissant non pas des cours, tout ce qui est cours, recherche dans les labos, etc., ça se déroule avec les masques, les gestes barrières, l'aération, etc. Toutes ces consignes qu'on rappelle et qu'on rappellera tout au long de l'année, qu'il faut respecter. De ce point de vue-là l'aération des locaux est absolument déterminante.

Je fais une petite parenthèse, nous avons déjà reçu quelques détecteurs de CO₂ qui sont dans le service du planning de Renaud Aubert. Nous en avons commandé d'autres qui ne sont pas encore arrivés. L'idée c'est de mettre à la disposition des collègues, dans les UFR, des détecteurs mobiles qui permettent aux collègues de les prendre, de les emmener dans leurs salles ou dans leurs amphis et ensuite de vérifier si le taux de CO₂ ne dépasse pas telle ou telle norme. Il faut savoir que certains amphithéâtres dont je n'ai pas la liste encore, sont d'ores et déjà équipés pour le fonctionnement de leur ventilation et depuis toujours, de détecteurs de CO₂. Donc là, pour ces amphis, il n'y en a pas besoin. Je sais qu'Aristote est équipé mais je n'ai pas la liste complète. Je l'aurai bientôt.

Il faut absolument quoi qu'il en soit et indépendamment de la disponibilité de ces détecteurs de CO₂, rappeler, et on va le faire, qu'il faut ventiler les salles.

D'ailleurs on va commencer par nous, ça serait bien parce que je m'aperçois que les portes sont fermées, il faut qu'il y ait une circulation d'air, qu'il y ait une évacuation du CO₂ qui stagne dans les salles.

Un petit mot sur les colloques. Il est indiqué dans la circulaire du 5 août, que les colloques peuvent évidemment se tenir librement mais simplement il faudra que les organisateurs de ces manifestations scientifiques, les colloques, vérifient que les participants extérieurs - la vérification concerne les personnes extérieures à l'établissement - aient un pass sanitaire, c'est-à-dire vaccinées, un test PCR négatif, conformément aux normes en cours.

Toujours pour la rentrée, s'agissant des conditions sanitaires pour les événements associatifs étudiants. Hier soir on a validé une note qui va être adressée, je ne l'ai pas encore signée mais elle doit être dans un parapheur que je signerai aujourd'hui, va être adressée aux associations étudiantes qui souhaitent organiser des événements festifs, journée d'intégration.... Des manifestations on va dire habituelles, habituelles hors Covid, j'entends. Et donc le principe c'est, oui, bien sûr, les associations peuvent organiser ces événements festifs mais attention la circulaire fait obligation aux associations d'organiser la vérification du pass sanitaire et pour cette raison la lettre que je vais bientôt signer indique que l'organisation des événements festifs se fait selon les formes habituelles, c'est-à-dire qu'il y a un dossier qui est rempli expliquant qui fait quoi, comment, selon quelles modalités, etc. Mais il va falloir y ajouter le nom de celui ou celle qui prend en charge l'organisation du pass sanitaire, les conditions dans lesquelles c'est fait et il y aura une restitution derrière pour vérifier que ça a été bien fait, sur la foi de déclaration, tout simplement.

Troisième point rentrée, c'est le plan vélo. On en a déjà parlé ensemble, on va le lancer bientôt. Il nous faut juste un petit créneau horaire pour pouvoir faire un lancement officiel, mais sachez qu'à partir du 1^{er} septembre - ça concerne les personnels, pour les étudiants on travaille sur d'autres choses avec Keolis, Dijon métropole pour essayer d'obtenir des installations de stations Vélodi sur le campus - mais pour les personnels de l'université de Bourgogne, le plan vélo va être mis en œuvre à partir du 1^{er} septembre mais on fera une petite cérémonie de communication.

Je vous rappelle, on fournira les équipements de sécurité y compris contre le vol et puis le gilet, le casque, le tout floqué aux couleurs de l'uB. On va montrer que l'uB a cette volonté de prendre sa part, dans une petite mesure, on est bien d'accord, à la question climatique et aux déplacements compatibles avec la nécessité de réduire les émissions de carbone. Donc c'est pour bientôt et dans les différentes composantes, les RA seront en charge de collecter les déclarations des personnels qui souhaitent prendre leur vélo pour venir travailler à l'université.

Voilà pour ces éléments de rentrée. Bien sûr si vous avez des questions n'hésitez pas vraiment à intervenir.

Le troisième point d'information que je voulais aborder avec vous, c'est les 300 ans de l'uB.

Les 300 ans de l'uB sont en préparation, un groupe de travail a été constitué. Il est animé par le professeur émérite Jaques Poirier en lien avec différentes personnes de nos services. Il y a notamment Émilie Beauvois pour la communication, Marie-Laure Baudement pour la culture, quelques vice-présidents, etc. De sorte que l'on puisse regrouper toutes les initiatives qui sont remontées. Parce que les gens ont déjà commencé à s'approprier l'événement et c'est génial. C'est vraiment formidable. Mais que l'on puisse coordonner tout ça de sorte que ce ne soit pas anarchique. Et puis en outre il y aura une enveloppe qui va être dédiée à

l'organisation de ces événements et l'ensemble des événements qui seront recensés et organisés sous la coupe de ce groupe de travail obtiendront un financement. L'idée est là aussi.

Donc les 300 ans c'est en 2022 puisque notre université a été créée, si on peut parler comme ça, c'est un peu anachronique d'en parler dans ces termes, le 7 septembre 1722, donc le point d'orgue sera le 7 septembre 2022. On a commencé d'ores et déjà à bien réfléchir sur l'organisation de cette journée qui sera une journée festive, ouverte évidemment à toute la communauté universitaire.

Voilà sur ce point.

Pascal, est-ce que tu veux dire un mot sur le calendrier HCERES dont on a eu connaissance il y a peu de temps.

M. Neige.- Alors effectivement on vient d'être contacté par le HCERES au sujet de la prochaine évaluation de l'établissement, des laboratoires, des formations et des écoles doctorales. Donc il y a encore quelques échanges à avoir avec eux pour affiner le processus.

Ce que le HCERES nous a dit pour le moment, c'est uniquement quelques éléments de calendrier et donc nous savons que nous devons soumettre les rapports d'auto-évaluation au plus tard le 15 juin 2022, donc à la fois établissement, laboratoires, formations, écoles doctorales.

En revanche et c'est un peu dommage, ce qui est manquant, ce sont les formats d'évaluation. Nous n'avons pas les nouvelles dispositions d'évaluation puisque le nouveau PDG de l'HCERES avait souhaité changer les choses mais pour l'instant nous ne savons pas dans quelle mesure les choses seront changées ou pas. Donc c'est difficile pour les collègues de commencer le travail puisque nous ne savons pas exactement quels seront les indicateurs. Par exemple, pour les laboratoires, nous ne savons pas si la partie bilan sera équilibrée avec la partie projets, enfin des choses comme ça. Donc on est en attente. On devrait avoir les formulaires d'auto-évaluation pour en savoir un peu plus, fin octobre, début novembre et on a des réunions de calage avec le HCERES début novembre avec les présidents d'université et les vice-présidences concernées et le HCERES, à Paris début novembre.

Le Président.- Pour ma part, je suis un peu inquiet parce que 5 novembre, cette réunion est fixée, je trouve, tardivement et je pense qu'on n'aura pas les grilles d'évaluation, les dispositifs d'évaluation qui sont rénovés, renouvelés, on ne les aura pas avant.

J'imagine mal qu'ils soient diffusés avant la réunion qui est censée lancer cette nouvelle vague d'évaluation. Donc si c'est le cas, ça signifie que les délais pour rendre les évaluations sont assez contraints parce que normalement ces évaluations doivent être rendues à la mi-juin et qu'auparavant il faut que le CA statue dessus, il faut que la CFVU statue dessus, il faut que la CR statue dessus donc sincèrement j'ai le sentiment que le HCERES nous fait rattraper le temps perdu. Il a su trouver du temps pour lui mais c'est nous qui assumons finalement les hésitations, les réflexions qui sont celles de la nouvelle gouvernance du HCERES qui a voulu modifier les choses de manière profonde. Bon, il y a l'effet Covid aussi, ça on ne peut pas l'ignorer, néanmoins si on était resté sur les mêmes grilles d'évaluation on aurait pu lancer le dispositif plus tôt et je trouve que c'est un peu tardif.

Voilà les points d'information que je voulais échanger avec vous.

Je ne sais pas si vous voulez poser des questions avant que nous rentrions dans le deuxième point de l'ordre du jour.

Non, très bien.

II) Débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emplois 2022

Le Président.- Donc deuxième point de l'ordre du jour, c'est un point qui concerne les orientations budgétaires qui sont proposées pour 2022.

Donc je vous le rappelle, pas de vote, c'est juste une présentation et un débat bien sûr sur les orientations pour affiner la construction du budget initial. Alors il faut savoir que ce qu'on va vous dire cet après-midi, vous en avez quasiment la primeur mais ce matin, ça a été présenté aux directeurs de composante et aux directeurs d'unité, dans la même journée pour que les directeurs d'unité et les directeurs de composante soient informés de ces propositions.

Il y a eu des débats, des débats extrêmement intéressants. Je ne doute pas non plus qu'il y aura des interrogations, des débats, des suggestions, etc. Et le but est bien d'avoir votre sentiment et d'affiner ces propositions pour un vote, par vous, au CA qui est prévu le 28 septembre.

Alors quelques éléments pour cadrer encore un petit peu ce qui va vous être présenté ensuite par Emmanuelle Pucéat.

D'abord ces propositions c'est le fruit du processus de DOM qu'on cherche à améliorer. Bon la première année on était un peu submergé par la Covid, tout s'est fait de manière un peu précipitée, il faut bien le dire et en tout cas avec une contrainte très forte d'organisation. On y a réfléchi à nouveau et il y a des ajustements qui ont été mis en œuvre par l'équipe de gouvernance et améliorés par Emmanuelle Pucéat, Stéphane Tizio, Fabrice Hervé et Alexis de Rougemont.

On a le sentiment que les échanges ont été constructifs malgré les marges qui sont limitées. A l'issue de ces discussions, de ces DOM, nous avons construit des propositions qui ont été faites aux directeurs de composante et de laboratoire. Un courrier leur a été envoyé pour expliquer les tenants et les aboutissants. Donc cet après-midi, on ouvre la discussion, non pas sur le budget initial global mais uniquement sur la part État du budget global. Autrement dit, on ne va pas aborder la question des fonds propres pour le moment. Ça viendra plus tard. Là c'est sur les grandes masses État et c'est sur les subventions pour charges de service public qui nous sont attribuées.

Les ressources propres on les agrégera un petit peu plus tard et de toute façon ce budget initial devra donner lieu après un travail d'échange, de construction, etc. et d'adaptation, à un vote définitif cette fois-ci, du CA, au mois de décembre.

Emmanuelle, je vais te donner la parole, Madame la vice-présidente du conseil d'administration, pour une présentation globale un peu plus précise que ce que je viens de faire, avant que Fabrice Hervé puisse exposer dans sa dimension technique, les tenants et les aboutissants du budget, des propositions qui vous sont faites pour ce budget initial 2022.

Mme Pucéat.- Merci Président, bonjour à toutes et tous.

Donc effectivement, pour dire un mot très très bref sur les DOM. Depuis l'année dernière on a mis en place une phase qui permet d'envoyer des propositions concrètes aux composantes et aux directeurs et directrices de laboratoire pour permettre d'avoir des échanges sur des points plus concrets et des propositions, qui ont d'ailleurs été amenées à évoluer dans plusieurs cas au cours de ces dialogues

qui ont eu lieu au cours du mois de juin, pour aboutir ensuite aux propositions que vous allez voir au cours de ce conseil d'administration qui seront présentées par Stéphane Tizio, concernant la campagne d'emplois.

Juste pour vous donner quelques éléments de contexte dans lequel ces DOM se sont déroulés. Pour rappel, on en avait déjà parlé à des CA précédents, en décembre dernier notamment. Depuis deux ans maintenant, la subvention pour charges de service public, SCSP, allouée aux universités, est établie après une phase de dialogue avec l'État par l'intermédiaire des rectorats, qui est le dialogue stratégique de gestion, le DSG, qui se produit en plusieurs phases. Et à l'automne dernier, dans la lettre de cadrage que nous avons reçue, décrivant la première phase de ce DSG, il était explicitement fait mention de crédits possibles alloués pour sécuriser la trajectoire financière et budgétaire des établissements et en particulier les établissements qui rencontraient des difficultés financières, notamment du fait de leur masse salariale ce qui était précisément notre cas. Et puis, d'autre part, un peu plus tard dans l'année, au printemps dernier, lors d'une seconde phase du dialogue stratégique et de gestion, il a aussi été fait mention d'une enveloppe de rééquilibrage qui visait à rattraper, en partie, l'écart entre les universités les plus sous-dotées financièrement et celles un peu plus favorisées.

Donc comme on l'avait présenté en décembre dernier avec Fabrice Hervé, on avait réalisé avec l'équipe de gouvernance et les services, avec une grosse implication des services que j'en profite pour remercier vivement, un gros travail pour émarger sur ces enveloppes. Donc un travail de positionnement déjà, de notre université dans le paysage universitaire français pour étayer sur des bases solides cette demande de rééquilibrage de notre SCSP, sachant que l'argumentation était quand même compliquée parce que, on le savait dès le départ, il y a certains indicateurs qui sont très regardés par le ministère et qui restent solides pour notre université. Donc on avait bien insisté sur notre sous-dotation structurelle en termes de masse salariale qui est notre principal problème.

Ça s'accompagnait aussi d'un chiffrage du coût des réformes, de plusieurs projets ambitieux concernant la formation, la recherche, le patrimoine et tout cela aboutissait à une projection de notre trajectoire financière et budgétaire sur trois ans, mettant en lumière la nécessité d'un rattrapage de plusieurs millions d'euros si on voulait réduire notre sous-dotation en termes de RH, qu'on avait prévue d'être étalée sur plusieurs années, et de mettre en place les réformes et développer des projets.

Un peu avant l'été, et puis on a eu ensuite d'autres informations dans le courant de l'été, on a eu le résultat de ces demandes et de cette enveloppe de rééquilibrage qui s'est révélé très décevant puisque, en tout et pour tout, au titre de notre trajectoire budgétaire et financière, nous avons reçu 207 000 € supplémentaires c'est-à-dire une somme qui est très très insuffisante au regard des besoins en termes de masse salariale notamment. Surtout si on compare cette somme au glissement vieillesse technicité qui est de 2,6 millions d'euros pour 2022, qui était de 3 millions d'euros pour 2021 et 2,5 millions d'euros l'année précédente. C'est-à-dire qu'en trois ans, du fait du seul GVT ça correspond à une augmentation de notre masse salariale de 8 millions d'euros.

Donc autant dire que 200 000 € c'est quelque chose qui reste très insuffisant, en tout cas qui n'est pas suffisant pour suivre la trajectoire de rattrapage en termes d'emplois qu'on avait envisagée et présentée au ministère à l'automne dernier.

Donc voilà pour ce contexte dans lequel se sont tenus les DOM qui ont abouti aux orientations budgétaires et à la campagne d'emplois qui vont vous être présentées par Fabrice Hervé et Stéphane Tizio.

Donc dans les grandes lignes, nous avons malgré tout tenu à maintenir une campagne d'emplois qui va malgré tout un peu au-delà de l'existant donc qui maintient au moins les forces en présence et qui va un peu au-delà mais sans suivre évidemment cette trajectoire de rattrapage qu'on avait envisagée.

Donc en tout cas c'est un contexte qui clairement ne nous donne pas les marges de manœuvre pour nous permettre d'améliorer notre taux d'encadrement, à tout du moins le maintenir mais pas l'améliorer, c'est-à-dire le nombre de personnels par étudiant, en augmentant ce nombre de personnels enseignants et personnels BIATSS.

Donc l'autre voie possible pour améliorer ce taux d'encadrement, notamment dans les filières qui sont très en tension, est d'envisager une réduction des capacités d'accueil qui est quelque chose que l'on a mis à discussion avec les directeurs de composante. Donc c'est un autre levier par lequel il nous est possible d'améliorer au moins le taux d'encadrement, notamment dans des filières qui sont très en tension puisque l'État ne nous donne pas les moyens humains suffisants pour assurer de façon sereine l'encadrement du nombre d'étudiants que l'on reçoit aujourd'hui, qui a augmenté de façon conséquente ces dernières années.

Donc je vais laisser après ces quelques éléments de contexte, la parole à Fabrice Hervé pour vous présenter les orientations budgétaires.

M. Hervé.- Merci Emmanuelle.

C'est une présentation des orientations budgétaires. En amont des dites orientations, quelques éléments de contexte. Il y aura une forme de ressemblance avec la présentation de l'an passé, ce n'est pas évidemment un copié-collé strict bien évidemment mais une structure qui est assez proche.

Donc les éléments de contexte ont été évoqués avec le premier point, c'est le rappel, qui a déjà été fait mais la pédagogie c'est la répétition j'ai tendance à dire mais en tout cas c'est ce qu'on fait dans mon métier et en cours.

On a sollicité l'État qui avait ouvert la porte au travers du dialogue stratégique et de gestion pour aider les universités dans leur trajectoire. Il nous a aidé à hauteur de 207 000 € lorsqu'on demandait 8 millions soit 8 000 milliers d'euros, on voit un rapport absolument délirant entre ce qui a été demandé et ce que nous avons obtenu. On pourrait parler d'aumône si on était médisant.

Ceci dit on a des demandes des composantes et des services à hauteur de 1 850 000 € avec 14 demandes de dotation de fonctionnement en augmentation à hauteur d'environ 1 400 000 €, 3 services et composantes concentraient ces demandes, la DNUM (la direction du numérique), le SCD (les bibliothèques) et l'Esirem qui à elles seules, ces trois composantes et services demandaient près d'1 million d'euros.

Il y a aussi des demandes de hausse de la charge d'enseignement à hauteur d'une dizaine de milliers d'heures environ soit presque 500 000 €. On verra le résultat, mais bien évidemment le résultat est qu'on n'atteint pas les espérances des demandes puisque l'État nous finance insuffisamment.

Globalement les propositions RH de cette année, DOM 2021 et de l'an passé, DOM 2020, sur le budget 2022, sur le budget État, sur la partie État du budget est d'un peu plus de 500 000 €. On précisera le détail un peu plus tard dans la présentation pour distinguer les effets du DOM 2020 et les effets du

DOM 2021. Nous verrons qu'ils ne sont pas dans le même sens, l'un est positif, 2020, c'est (*mot inaudible*) de hausse de la masse salariale et l'autre est négatif, 2021, ce qui laisse à présager d'une hausse dans l'avenir du taux de rigidité autrement dit de la proportion que représente la masse salariale totale de l'établissement dans son budget.

Et dernier point, déjà évoqué, pour rappel, qui relève de la récurrence, un GVT positif à hauteur de 2 600 000 €, il était de 3 000 000 € l'an passé, non compensé par l'État, donc en deux ans, 5 600 000 €.

Avant de plonger dans les orientations budgétaires donc le budget État de l'université de Bourgogne, deux graphiques très rapides, deux comparaisons, il est toujours bon de se comparer à ses pairs.

Le premier est destiné juste à identifier les universités avec lesquelles nous pouvons nous comparer, ce sont évidemment des universités pluridisciplinaires avec santé comme l'université de Bourgogne et qui ont une masse salariale comprise entre 100 et 200 millions d'euros. J'ai pris quelque chose de plus large que l'an passé ou il y avait un écrêtement me semble-t-il à 150, 160 millions d'euros. Les sources de données sont les mêmes que l'année dernière. La dernière date de comparaison viable c'est 2020. Il y a des données de 2021 qui existent mais qui sont des données de budgets initiaux alors que toutes les autres années sont des données de comptes financiers donc réalisés versus prévisionnel.

Ici nous avons les masses salariales totales, le rectangle rouge c'est nous. On a une masse salariale qui a baissé un tout petit peu et qui commence à remonter. On voit que les progressions sont différentes selon les établissements. D'aucuns sont très clairement en croissance permanente de leur masse salariale totale. Totale ça veut dire SCSP, la masse salariale déléguée par l'État, la subvention pour charges de service public et puis la masse salariale financée à l'aide de ressources propres.

Nous avons tous ces établissements de comparaison. Je peux vous les citer : l'université d'Angers, l'uB, l'UBO donc Brest, Caen, Franche-Comté, Limoges, Picardie donc Amiens, Poitiers, Reims, Rouen, Tours, Paris 13 et Paris Est Créteil. Voilà nos pairs pour la comparaison et l'intérêt de la comparaison est ici. Vous avez un grand trait noir au milieu du graphique qui est calé sur la masse salariale par étudiant, notifiée par l'État au titre de la SCSP de l'université de Bourgogne sur la dernière année pour laquelle on dispose de compte financier donc 2020.

Ce trait c'est ce qu'on a eu nous. Autrement dit ce qu'on voit ici c'est qu'il y a des universités plus financées, d'autres moins. Quand on demande à l'Etat il considère qu'on n'est certes pas assez financé peut-être, on ne peut pas savoir mais peut-être qu'il considère qu'on n'est pas assez financé mais que d'autres sont encore moins financés que nous. Par ailleurs, ce qu'on peut remarquer aussi, c'est au-delà de la comparaison entre les pairs, c'est l'échelle à gauche, les montants vont entre 4 000 et 7 000 €, quand on sait que le coût d'un étudiant est bien supérieur, c'est de l'ordre d'une dizaine de milliers d'euros au moins donc on est de toute façon, pour tous les établissements, sur un manque de financement criant.

Pour ces éléments de contexte, pour terminer sur cette partie-là, on a ce constat d'un financement de l'État qui est insuffisant comme on l'a vu en DSG 1 mais nous ne sommes pas les seuls à être insuffisamment financés, d'autres universités ont des indicateurs bien plus dégradés. Là on regarde uniquement la masse salariale, la SCSP par tête pour financer le personnel. Mais si on regarde les indicateurs, il y a des universités avec des fonds de roulement et des trésoreries bien moins corrects que ceux de l'université de Bourgogne donc on a une université qui

est assez solide mais avec un sous-financement en termes d'emplois du fait de la non-compensation du GVT. Si on devait résumer c'est à peu près notre situation.

Pour autant du point de vue du financier nous avons mené une campagne d'emplois ambitieuse, le point de vue des RH ne sera pas forcément exactement le même mais nous avons mené une campagne d'emplois ambitieuse parce que ça veut dire que si on se projette à deux ans, on aura un taux de rigidité en croissance, donc ce ratio dépenses de personnel sur total des charges si ne m'abuse et que ça pourrait nous amener dans des situations qui pourraient être complexes dans l'avenir, sachant que les critères pour passer en plan de retour à l'équilibre financier, puisque c'est ça la question au fond qui est sous-jacente à un budget, sont en train d'évoluer de manière telle qu'on est multicritères avec une appréciation plus subjective de la part de la tutelle.

Une campagne d'emplois qui est ambitieuse pour maintenir la trajectoire de l'université de Bourgogne. Nous nous sommes maintenus cette année dans le classement de Shanghai et puis on veut aussi essayer de maintenir la dynamique de notre communauté universitaire.

Les orientations proprement dites maintenant.

Deux temps : recettes, dépenses.

Nous avons un budget en déséquilibre, déséquilibre qui tient au fait qu'on ne veut pas heurter la communauté universitaire dans sa dynamique et nous aurons des ressources propres qui viendront se greffer ultérieurement pour créer le budget initial.

Les recettes, très rapidement. Nous avons une variation assez faible de ces recettes à hauteur de + 1 332 625 € qui s'explique par différents éléments. C'est donc la différence entre 200 346 997 tout en bas et 201 679 622, sachant qu'on a des évolutions et dans la partie fonctionnement et dans la partie salaire. Et donc les évolutions tiennent à la refonte indemnitaire associée à la LPR, la PPCR, à une hausse des droits d'inscription et de la CVEC, vous avez les montants qui apparaissent, à des mesures dites pérennes de la part de l'État, la loi ORE et la réforme des études de santé et puis à une légère hausse de la dotation globale de fonctionnement de l'établissement pour les laboratoires à hauteur de 10 % soit 225 000 € et de la compensation de l'exonération des boursiers.

On n'a donc aucune prise en compte du GVT ici que nous anticipons en tout cas, pas de hausse associée au GVT.

Donc ça c'est la partie recettes. Pour mémoire on est à 201 millions l'année dernière à peu près, presque 202 cette année.

Si l'on passe à partie dépenses, on était à 205 l'an passé de dépenses et là on est à 209 environ, donc on a un déséquilibre.

L'année dernière nous avons un déséquilibre, nous avons encore un déséquilibre, il s'est alourdi. Nous allons voir les éléments qui viennent expliquer l'accroissement de ce déséquilibre dont on se doute un tout petit peu puisqu'ils ont été évoqués précédemment.

Donc le GVT en premier lieu, + 2 600 000 €.

Les campagnes d'emplois ont des effets différenciés, comme je vous l'indiquais tout à l'heure, selon l'année que l'on considère. 2020, on commence à avoir un effet à hauteur de presque 800 000 € sur le budget 2022 alors que le DOM de 2021 lui, aura à la fois des effets cette année en 2021 et 2022. Cette année, – 200 000 quasiment, et en 2022, – 223 000. Ce qui fait écho à ce que je vous disais tout à l'heure. Notre taux de rigidité a diminué, la masse salariale a diminué, les DOM que nous avons menés l'année dernière et cette année, consistant à des

renouvellements un peu ambitieux de l'existant mais rien d'extraordinaire, commencent à produire leurs effets en 2022. On a des effets retard importants et donc ça veut dire qu'on va se retrouver avec une masse salariale qui va augmenter du fait du GVT d'une part mais aussi du fait de campagnes d'emplois qui ont été maintenues pour ne pas pénaliser l'activité de notre communauté.

En 2023, il est prévu, mais pour l'instant c'est une prévision qui n'est probablement pas bonne parce qu'on est loin, 1 million d'euros d'effet sur le budget 2023 pour les DOM de cette année. Donc on a toujours des effets retard de deux ans sans tellement de surprise mais qui peuvent à terme amener à des effets d'amenuisement du résultat et donc de la capacité d'autofinancement. Si on poursuit on a 73 000 € de financement lié à des places supplémentaires, 270 000 € pour des primes, une réserve en central de 500 000 € et des ajustements techniques qui sont importants à hauteur de 738 000 € puisque la projection qui est faite en 2022 de la masse salariale s'appuie sur un atterrissage en 2021 et non pas sur le chiffre que vous voyez apparaître ici, 201,179 442 000 €, mais sur un chiffre mis à jour avec des ajustements parce que l'établissement vit depuis le budget initial 2021 et donc il y a un ajustement technique qui est assez important mais qui est inévitable.

Ça c'est la partie masse salariale. On notera un point, la réserve en central est de 500 000 €, elle est remarquablement faible au regard des montants de masse salariale. On est à 500 000 € de marge sur 182 millions, je n'ai pas calculé le pourcentage mais ça doit faire du 0,20 % à peu près, 0,25 % disons au maximum. Ça veut dire qu'on a une marge de manœuvre qui est extrêmement faible et dès qu'on a des difficultés c'est très compliqué que de pouvoir les accommoder.

On a le même point sur la partie offre de formation avec en atterrissage du correctif par rapport à ce qui avait été prévu l'an passé à hauteur de 340 000 € et 5 000 heures de financements supplémentaires prévus par l'uB soit 250 000 € pour les différents éléments évoqués ici, réforme du BUT, réforme du MEEF et hausse des effectifs liée à des effets rebond associés à la crise sanitaire observés par exemple en psychologie ou en Sciences et Techniques. On a ce genre d'effet rebond ou il y a plus de passages d'étudiants et plus de financements nécessaires.

Ça c'est sur la partie dépenses de personnel et sur la partie autres dépenses de fonctionnement, voici les éléments d'évolution. + 225 000 €, on l'avait en recettes, on l'a en dépenses de dotation globale des labos liée à la LPR, donc + 10 %. On a un nouvel accroissement de la dotation des sites. L'an passé, nous avons donné 100 000 € aux sites pour le financement des fluides. Nous avons redonné 100 000 €, ce qui fait + 200 000 sur les deux ans par rapport à ce qu'ils obtenaient, pour financer les fluides et pour corriger cette difficulté. Ça ne corrige pas complètement mais ça corrige un minimum, 200 000 € ce n'est pas rien au final.

On a aussi 65 000 € de hausse pour les services communs et généraux avec 25 000 € en SUAPS au titre du PEPS et 40 000 € au numérique pour les examens classants nationaux de médecine et enfin une hausse des crédits transversaux à hauteur de 115 000 € avec 200 000 € de budget dédié à la fondation universitaire. Et dans ces crédits transversaux il y a une réserve de fonctionnement en central de 250 000 € qui est elle aussi très faible même si en termes relatifs elle est plus élevée que celle que l'on a en masse salariale.

Au final on a des variations de dépenses de + 3 700 000 € environ avec un GVT qui augmente de 2 600 000 €. Si on reprend sur le déséquilibre, si on repart de l'an passé, les orientations 2021, on avait un déséquilibre de presque 5 000 000 €, 4 900 000 € environ, on ajoute ce qu'on gagne en recettes cette année et ce que l'on a comme dépenses supplémentaires et on constate notre déséquilibre à hauteur de

– 7 240 394 € avec un GVT de 2 600 000 € sur les 3 700 000 € de dépenses supplémentaires.

Donc pour mémoire ce n'est qu'une partie du budget initial qui est la partie État, on n'est pas sur un budget complet, il manque nos ressources propres. Toutefois les ressources propres ne feront pas nécessairement des miracles quand bien même il y a des ressources propres qui ont augmenté significativement avec l'alternance cette année et qui vont être aussi importantes en 2022.

On a le plus gros de notre budget comme vous voyez ici, c'est notre subvention pour charges de service public et le financement des autres ministères. C'est une très grosse partie de notre budget. Si on regarde ce que l'on a au niveau des ressources propres, on voit jusqu'ici, c'est quelque chose à noter, en 2020 on est sur des comptes financiers en crise sanitaire, une baisse des ressources propres.

Là-dessus, c'est juste un point d'attention mais je n'aurais pas tendance à être extrêmement alarmiste puisque c'est 2020 et en 2021 on a un engouement très important pour l'apprentissage, maintenu en 2022 grâce aux aides de l'État donc on ne devrait pas avoir cette situation alarmante l'année prochaine. Pour autant, en 2020 on a eu une baisse significative de nos ressources propres et si on regarde cette baisse elle tient à une réforme de l'État relative à la taxe d'apprentissage qui a élargi l'assiette mais diminué le taux. On est passé de 23 à 13 % je crois, de mémoire, et puis avec une légère baisse de la formation continue. On ne devrait pas observer cela sur 2021 et probablement pas sur 2022 puisqu'encore une fois, les entreprises et associations, le monde socio-économique de manière générale, ont embauché plein d'apprentis et notamment à l'université de Bourgogne.

Merci beaucoup pour votre attention.

Le Président.- Merci Fabrice pour cette présentation qui est à la fois assez complexe mais qui n'est que l'écume des choses bien sûr parce que le budget est une chose à la fois très complexe et qui ici a été synthétisé.

Je vous propose soit de commencer à discuter sur cette structure budgétaire qui vous est présentée soit de passer directement à la présentation de la campagne d'emplois 2022, à votre guise.

Je vais appeler Stéphane, le vice-président chargé des RH. Alors vous allez voir que de toute façon la campagne d'emplois correspond au constat qui vient d'être fait et aux propositions budgétaires puisqu'évidemment la campagne d'emplois dépend intimement des propositions budgétaires, ça c'est une évidence.

M. Tizio.- Merci Fabrice pour la présentation que tu as faite des orientations budgétaires. Je ne vais pas évidemment vous refaire la présentation de Fabrice mais la campagne d'emplois qu'on a voulu initier pour cette année 2022, elle se place, comme l'a signalé Fabrice précédemment, dans un contexte qui est toujours aussi contraint et je dirai même qu'il est encore plus contraint que l'année précédente puisque comme on l'a vu, aux insuffisances liées au sous-financement qu'on va qualifier désormais de chronique en termes de subvention pour charges de service public, s'ajoute cumulativement chaque année, la non compensation du GVT.

Donc on est dans une situation, dans un contexte économique pour notre établissement, qui n'est, à priori, pas favorable à une campagne d'emplois ambitieuse.

On a quand même souhaité, l'équipe de gouvernance et le président, ont souhaité maintenir une campagne d'emplois qui reste dans le fil de ce que nous avons proposé l'année précédente et je qualifierai cette campagne d'emplois de

forcément insatisfaisante mais néanmoins positive. Insatisfaisante parce qu'évidemment toutes les demandes qui nous ont été remontées par les composantes, les laboratoires et les services étaient particulièrement toutes légitimes. Il n'y a pas de demandes qui étaient complètement délirantes. Très honnêtement les demandes qui nous ont été adressées lors des dialogues d'objectifs et de moyens étaient tout à fait légitimes et on aurait vraiment aimé pouvoir y répondre de manière exhaustive parce qu'elles se justifient toutes par le maintien d'une véritable activité de formation, de recherche, dans notre établissement et donc de poursuivre comme le signalait le président et je crois Emmanuelle avant moi, une vraie dynamique pour notre établissement.

Donc évidemment ce n'est pas satisfaisant parce qu'on a été obligé de réaliser des choix. Néanmoins, même si elle est insatisfaisante, en tout cas en ce qui me concerne j'aurais préféré qu'elle soit beaucoup plus étendue, cette campagne reste quand même dans une dynamique que je qualifierais de positive puisqu'on a effectivement veillé, à minima, à renouveler l'existant et on a été aussi un petit peu plus loin que l'existant c'est-à-dire qu'on a quand même essayé de faire autre chose que simplement renouveler les différents départs de collègues qu'ils soient enseignants, enseignants-chercheurs ou personnels BIATSS.

Alors cette campagne elle a deux volets comme d'habitude. Un volet enseignant, enseignant-chercheur, un volet personnels BIATSS.

En ce qui concerne l'emploi enseignant et enseignant-chercheur, la campagne d'emplois que l'on propose consiste à mettre 62 postes d'enseignants et enseignants-chercheurs aux différents concours pour la rentrée 2022 ce qui représente, par rapport à l'année précédente, + 11 postes relativement à 2021.

Dans ces 62 propositions de mise au concours, 50 postes consistent à remplacer les départs de titulaires. Alors que ces départs aient eu lieu récemment c'est-à-dire l'année précédente ou bien, pour certaines d'entre eux, qu'ils soient plus anciens c'est-à-dire des postes qui avaient précédemment mis en publication différée et que nous essayons petit à petit, dans la mesure de nos moyens fortement contraints, de remettre au concours. Et puis vous avez 11 postes au-delà de ces 50 premiers qui correspondent cette fois à ce qu'on qualifie de redéploiement interne. Alors le terme est mal choisi, je vous prie de m'en excuser. Il ne s'agit pas de prendre un poste dans une composante pour le remettre dans une autre mais simplement des demandes, que nous avons acceptées, de requalification de certains, par exemple de professeur du second degré en maître de conférences, ou le contraire pourquoi pas. Donc requalification des postes ou redéploiement par changement de section mais sans toucher le point de chute, le rattachement du poste en termes de composante. Et puis enfin, donc on était à 61, le 62^e, il s'agit de la transformation d'un poste d'enseignant contractuel en PRAG, à l'IAE. Pour mémoire, j'ajouterai que, alors ce n'est pas tout à fait dans la campagne d'emplois, c'est un peu détaché mais néanmoins ça participe du maintien de notre activité d'enseignement et de recherche, il y a 79 postes d'ATER qui ont été attribués dont 48 sur des supports vacants d'enseignants qui sont partis en retraite ou en mutation et dans l'attente que leur poste soit republié, et quand même 31 sur supports uB c'est-à-dire des supports que nous prenons en charge en tant qu'établissement, au-delà du simple renouvellement des postes d'enseignants titulaires.

Du point de vue des personnels BIATSS, nous proposons la mise au concours de 34 postes pour la rentrée 2022, ce qui représente + 5 postes relativement à la campagne précédente. Evidemment pour déterminer le volume de postes que l'on met au concours, on reste sur les critères qui ont présidé aux DOM

de l'année précédente c'est-à-dire que l'on va regarder de plus près les fonctions en tension, si les fonctions nécessitent un encadrement, etc. Et puis surtout on a essayé dans notre affectation de personnels titulaires, de rééquilibrer le volume de personnels titulaires versus le volume de personnels contractuels dans chaque composante et service. Alors évidemment ce n'est pas encore le cas, bien sûr, je pense que c'est un mouvement qui devra être poursuivi pendant plusieurs années pour arriver à ce fameux rééquilibrage, mais en tout cas c'est un pas supplémentaire dans cette perspective.

Par ailleurs nous avons proposé la création de 10,5 emplois contractuels nouveaux. C'est exprimé en équivalent temps plein puisque parmi ces emplois contractuels nouveaux, certains sont des emplois à mi-temps. Ces emplois contractuels nouveaux, ils sont là précisément pour faire face aux fonctions qui sont réellement en tension, alors ça peut aller de tension dans des scolarités par exemple, mais aussi de l'évolution du contexte réglementaire, de la mise en place de nouvelles applications informatiques, je pense notamment à l'application Pégase pour les scolarités, de la mise en œuvre et du suivi des opérations liées au plan de relance, etc.

Donc je vous en ai mis quelques exemples sur cette liste de 10,5 emplois. Donc par exemple un CDD affecté au PFVU en appui au développement et à la mise en œuvre de l'application Pégase, un autre CDD affecté au PAJI pour la gestion des achats, la politique d'achat de notre université. Là, en plus, c'est un poste qui est potentiellement créateur de valeur. Si on a une politique d'achat qui est économe, c'est autant de ressources qu'on pourra redéployer ailleurs. Et puis on a accordé des renforts en scolarité dans les composantes qui étaient particulièrement en tension notamment en Sciences humaines, en Psycho plus précisément ou en Sciences et Techniques.

Donc voilà ce bilan qui est rapide mais, pour conclure, j'aurais un peu la même conclusion que Fabrice et Emmanuelle, c'est qu'en définitive notre problème véritable pour que nous puissions mener une véritable campagne d'emplois qui soit satisfaisante, c'est notre sous-financement chronique. La subvention pour charges de service public est décidément trop faible. Si vous voulez, la charge de service public augmente mais la subvention qui nous permettrait de rendre un véritable service public à nos usagers, reste gelée ou elle augmente tellement peu qu'elle ne suffit pas pour qu'on puisse y parvenir.

Je vous remercie de votre attention pour cette présentation rapide.

Le Président. - Merci beaucoup Stéphane pour ce point.

Evidemment je partage à la fois le constat, l'envie, la frustration qui est la nôtre et en même temps malgré ce déséquilibre chronique dans notre budget, on fait le maximum, on parvient à gagner des marges bien qu'on n'ait pas eu le rééquilibrage qu'on attendait, très clairement. Ça a été clairement dit par Fabrice, nous sollicitons 8 millions d'euros, nous avons eu 207 000 €. Autrement dit, certains ont parlé d'aumône, moi je pense qu'on n'est même pas au niveau de l'aumône, parce que si on parle en pourcentage de budget, c'est comme si on augmentait les salaires d'un centime d'euro, à peu près. Très sincèrement c'est ridicule, je le dis, je le pense, je l'ai dit à la DGSIP. Alors je n'ai pas dit que c'était ridicule, j'ai dit que par rapport à ce qu'on attendait c'est très inférieur et qu'en réalité 207 000 € quand on a un problème de structure budgétaire qui nécessite de prélever, dans cette projection qui vous a été présentée aujourd'hui, 7,2 millions d'euros dans le fonds de roulement pour équilibrer le budget dans les grandes masses État et bien ça signifie qu'il y a un

problème structurel budgétaire alors même que nous avons de l'argent. C'est ça le problème. D'un côté on a de l'argent, on dégage même 13 millions d'excédent l'année précédente mais de l'autre côté la structure budgétaire qui est la nôtre est déséquilibrée de manière négative pour la masse salariale si bien qu'on est toujours coincé. On est coincé sur la masse salariale, on n'est pas coincé sur autre chose et heureusement parce que ça nous donne aussi de l'autonomie. Mais qu'est ce qui se passe ? Eh bien on va utiliser cet argent qui normalement ne peut pas l'être, sur autorisation évidemment du rectorat, pour équilibrer notre budget. Et ça l'État le sait parfaitement bien. Je l'ai expliqué x fois à Anne-Sophie Barthez qui ne conteste pas l'analyse, à Géraud de Marcillac qui est le grand argentier de la DGSIP, avec lequel on a pu échanger aussi et qui le sait parfaitement mais finalement ils disent : « Ils ont de l'argent, eh bien qu'ils le fassent ! » Sauf que ce n'est pas comme ça qu'on gère durablement une université, en tout cas un établissement public. Pourquoi ? Parce qu'on va prélever sur le bas de laine et un beau jour le bas de laine il n'y aura plus rien dedans. Donc ce n'est pas ce qu'on cherche, ce n'est pas ce que l'on veut et cette analyse-là nous la poursuivons, nous continuons à la présenter, à la tenir et nous demandons à l'État de changer son attitude à notre égard.

Ce n'est pas fait, on le sait. Notre mal principal d'un point de vue budgétaire, c'est le GVT. Sur les trois années 2020-2021-2022, on est sur une projection de 8 millions d'euros à peu près. Donc, grosso modo, on est entre 2,6 et 3 millions par an, sur 3 ans, 8 millions. Comme par hasard, on doit prélever 7,2 millions sur le fonds de roulement, c'est étrange. Ça signifie en tout cas une chose, c'est que si nous ne supportons pas le GVT, ce qui serait dans la logique des choses puisque l'État nous a toujours dit au passage aux RCE, aux responsabilités et compétences élargies c'est-à-dire en recevant la masse salariale et en gérant le personnel, les RH de notre établissement directement, on serait toujours à budget constant. Mais budget constant en nombre d'emplois. Or en réalité on sait très bien qu'avec le PREF on a gelé 60 postes. Donc l'objectif est toujours évidemment de dégeler ces 60 postes au moins. L'idéal serait de rattraper certains établissements qu'on connaît bien et qui sont dans une situation historiquement bien plus favorable.

En tout cas même si c'est insatisfaisant, on essaie d'apporter du positif. On a augmenté le nombre de postes d'ATER, on était à 25, on passe à 31 sur socle uB, donc ça c'est un plus. Sur les heures de cours, je ne sais pas si vous avez fait attention, c'est passé un peu vite lorsque Fabrice Hervé a présenté les choses. Pour répondre à l'augmentation de l'offre de formation, on a mis 600 000 € de plus, ce n'est pas rien. Mais là encore ce n'est pas suffisant mais ce n'est pas rien non plus. Ça couvre essentiellement l'effet rebond à cause du Covid sur les L2 et les L3, ça couvre l'augmentation des maquettes liées à la réforme des MEEF, ça couvre également tout ou partie du BUT, on passe du DUT en 2 ans au BUT en 3 ans. Donc principalement cet effort, les 600 000 € sont consacrés à ça.

Et puis il y a une autre chose aussi sur laquelle j'aimerais attirer votre attention, qui concerne la recherche. La LPR prévoit une augmentation de 10 % de la dotation de base des laboratoires ce qui correspond à mon avis à un minimum. C'est-à-dire ça devrait être davantage pour des tas de raisons sur lesquelles on a déjà débattues. Mais ces 10 % nous n'avons pas eu de notification bien précise. La notification que nous avons reçue au titre du DSG 2, on en a parlé ce matin avec les directeurs de composante et les directeurs de laboratoire, et je parle sous le contrôle de Magali Khatri, ce qui nous a été notifié est extrêmement difficile à décrypter parce que les lignes ont des intitulés qui ne correspondent pas à ce qu'on nous avait annoncé précédemment. Par exemple, le rééquilibrage budgétaire c'est devenu

réajustement de masse salariale. Mais on n'en est pas sûr, il y a une traduction nécessaire de cette notification car le vocabulaire employé auparavant ne se retrouve pas dans cette notification. Donc travail d'analyse qui est en train d'être fait par Magali Khatri et ses services.

Néanmoins, pour en revenir aux 10 %. On a anticipé sur le résultat de cette analyse en mettant d'ores et déjà 225 000 € de plus dans les labos puisqu'on avait 2 250 000 €. On est parti sur cette base-là, on a augmenté de 225 000 € dans le budget qui vous est proposé aujourd'hui, dans les orientations qui vous sont proposées aujourd'hui.

Donc c'est ces points-là sur lesquels je voulais insister un petit peu. A la fois la trajectoire budgétaire qui est toujours la même, ça ne change pas. L'effort qu'on fait au niveau de la formation, l'effort qu'on fait au niveau de la recherche. Bref on cherche malgré tout à continuer d'accompagner la communauté dans toutes ses composantes et on va continuer à se battre.

Maintenant le débat est ouvert.

Peggy et puis Lionel ensuite.

Mme Cénac.- Tout d'abord je voulais vous remercier pour la qualité de la présentation des points d'information que vous avons obtenue.

J'ai deux questions plus que des commentaires par rapport à ce qui a été présenté.

Concernant d'une part le cas de la sociologie avec la grève l'année dernière, pendant trois mois, des vacataires de sociologie. J'aimerais savoir si par rapport au cas particulier de la sociologie, dans les postes qui sont prévus, je n'ai plus les chiffres en tête mais on avait communiqué dessus l'année dernière, sur le pourcentage de l'offre de formation qui est assurée par des contractuels en sociologie. Est-ce que quelque chose a été faite de ce point de vue-là dans les prévisions de la campagne d'emplois.

Et l'autre question concerne la rémunération des personnels contractuels et la mise en place du groupe de travail qui doit se faire au mois de septembre. Quelle marge de manœuvre est prévue dans le budget pour la rémunération de ces personnels ?

Le Président.- Sur la sociologie je vais répondre directement et sur la deuxième question, c'est Stéphane.

Sur la sociologie, on a mis en place, je vous le rappelle, un système de rémunération sur avance, le plus tôt possible pour éviter ce décalage insupportable, je le pense, entre le moment où les heures sont réalisées et le moment où le paiement intervient.

On se soigne comme on peut, on sait aussi qu'en 2022 on devra payer en fin de mois. Il ne faut pas l'oublier. Deuxième point, dans le dialogue d'objectifs et de moyens qui a eu lieu entre l'UFR Sciences humaines qui porte le département sociologie et la gouvernance, le classement prioritaire qui a été réalisé par Sciences humaines fait que, en principe, il y aura un poste d'ATER pour le département sociologie dès cette année. Voilà où nous en sommes au niveau de la sociologie.

Et puis pour la deuxième question, la rémunération des contractuels, je passe la parole à Stéphane Tizio.

M. Tizio.- Alors sur cette question-là, comme nous nous y étions engagés, on va effectivement ouvrir les discussions, au-delà même de la rémunération, c'est la

refonte du « traitement » des personnels contractuels. Ça va au-delà des simples questions de rémunération. On va ouvrir cette discussion. Auparavant il faut qu'on boucle les questions de l'indemnitaire. Je pense qu'on ouvrira ça mi-octobre, on est en train justement de chercher des dates qui puissent correspondre pour ouvrir les groupes de travail pour travailler là-dessus et j'en profite d'ailleurs pour te remercier pour la proposition que tu m'avais envoyée, qui à mon sens pourrait servir de base de travail solide.

Les discussions vont effectivement commencer. On va laisser la rentrée se faire parce qu'il y a aussi pas mal de travail dans les services et pour nous autres enseignants. Mais les choses sont prévues. Courant octobre on va ouvrir ces discussions.

Mme Cénac.- La question portait précisément sur la rémunération parce qu'on parle du budget. Est-ce qu'il y aura une marge de manœuvre ou est-ce qu'on ne va pas nous dire après la réunion du groupe de travail : « de toute façon, comme on n'a pas de marge de manœuvre, on ne pourra rien faire. » ? C'est un peu le sens de la question.

M. Tizio.- Je ne vois pas l'intérêt d'ouvrir un groupe de travail si on ne se crée pas nous-mêmes les marges de manœuvre. La contrainte fera partie évidemment des discussions au sein du groupe de travail, même si j'espère qu'on aura vraiment les marges de manœuvre pour mener cette politique de rémunération des contractuels que personnellement j'appelle de mes vœux.

La contrainte fera partie des travaux bien sûr mais je ne suis pas sûr qu'on doive s'arrêter à la contrainte budgétaire.

C'est la réponse que je peux faire aujourd'hui sachant que, finalement, pour qu'on puisse savoir si la contrainte s'applique vraiment il faut déjà qu'on puisse déjà arriver à un pré-chiffrage, regarder à quoi on arrive en termes de rémunération, ce que ça donne en termes de chiffrage et à ce moment-là, on pourra, on devra peut-être s'ajuster.

Mais en tout cas on intègre la contrainte budgétaire dans les discussions, sans pour autant qu'on lance les discussions et qu'à la fin on dise : « Eh bien non, on n'y arrivera pas, on laisse tomber. » Je souhaite que la contrainte budgétaire soit intégrée dès le départ dans les discussions que nous aurons.

M. Crognier.- Merci des présentations.

Ce matin j'étais très intéressé par la figure qu'avait proposée Fabrice et je ne sais pas si vous pouvez la remettre. Au-delà des aspects très techniques, il y avait une figure de synthèse qui pour moi permettait de lire les dysfonctionnements d'aujourd'hui. Par rapport à tous les efforts que vous faites et je n'ai aucun doute là-dessus, la bonne gestion des équipes et puis évidemment les équipes administratives qui sont derrière. Mais plutôt les dix ans qui vont arriver et comment on va pouvoir essayer d'avoir des marges pour lever ce qui pose difficulté c'est-à-dire la création de postes quel que soit le domaine.

Quand on regarde ce tableau, aujourd'hui c'est les difficultés de l'université et en même temps les efforts que la communauté fait.

Je suis surpris, je l'ai dit ce matin, qu'il n'y ait pas davantage de mécontentement finalement parce que vous avez fait un énorme dossier, remonté au ministère et ce qui nous a été accordé, 200 000 €, par rapport aux 8 millions, c'est 40 fois moins, on a obtenu 40 fois moins que ce qu'on a demandé. Donc grosso

modo, ils nous ont fait un sourire poli. 200 000 € ce n'est quand même pas beaucoup, il faut le reconnaître.

5 milliards pour les pass pour aller à la piscine ou pour aller au cinéma. Bon, chacun son avis.

Quand on regarde les droits d'inscription, ils sont presque deux fois inférieurs pour 35 000 étudiants (*mots inaudibles*) nous permet d'avoir la formation continue et la formation continue c'est des efforts qui sont très très importants, pour faire une formation d'adulte, travailler avec des organismes de formation, etc., être innovant, utiliser les produits de la recherche en R & D, etc. Donc c'est un travail qui est quand même très important.

La taxe d'apprentissage elle est à une hauteur qui est colossale par rapport aux droits d'inscription. Et là aussi c'est un travail qui est le fruit de partenariats, etc.

La valorisation c'est pas du tout négligeable.

Et puis la CVEC, la contribution à la vie étudiante, je m'excuse c'est périphérique au cœur de métier de l'université qui est quand même la formation et la recherche puisque la contribution à la vie étudiante c'est que les étudiants soient bien, le bien être, etc. C'est-à-dire vous voyez la hauteur de ce qui mis sur cet aspect périphérique.

Donc la question pour moi c'est comment réussir à ce que l'on puisse bénéficier du fruit du travail des équipes pour pouvoir pas seulement construire des bâtiments, le campus est magnifique, il faut bien le reconnaître et puis il faut maintenir les locaux, etc. Là les efforts avec les fonds propres ont été produits, c'est une évidence et félicitations à tous. Maintenant ce qui est difficile à comprendre si on prend une logique libérale qui arrive à grande vitesse depuis longtemps, c'est pourquoi on ne bénéficie pas du fruit de notre travail et du travail collectif pour réaffecter plus facilement sur des créations d'emplois parce que, encore une fois, on a l'impression de devoir s'excuser de ne pas augmenter la masse salariale alors qu'on a 8 000 étudiants de plus. C'est-à-dire que quelque part avoir des enseignants ou des personnels administratifs pour faire tourner la boutique, ce serait quand même au profit des étudiants, ce n'est pas uniquement de la contribution de la vie étudiante. Comprenez bien ce que je veux dire. Pour bénéficier aux étudiants, à leurs études, il faut quand même un encadrement derrière. On sait bien, vous l'avez dit, que pour 2021 la ligne formation continue va très fortement augmenter, alors très fortement, je ne sais pas, c'est moi qui le pense, je me trompe peut-être.

Pour 2022 avec le plan de relance, j'imagine que ça va dépasser le mur, j'espère.

La question c'est, comment on pourrait réaffecter, sans avoir à s'excuser auprès de l'État, augmenter un petit peu la masse salariale ?

Fabrice disait ce matin, 200 000 € ça ferait trois postes. Et on est content quand on arrive à dégeler l'existant. Et c'est ce que vous avez réussi à faire. Et je m'en réjoui parce qu'on arrive à un certain rééquilibrage par rapport à la sortie de crise mais ensuite je ne sais pas comment on pourrait être plus agressif pour montrer notre mécontentement déjà et ensuite pour obtenir des créations de postes. Même si évidemment d'autres secteurs de la vie publique ont aussi besoin de postes, que ce soit les hôpitaux ou à Marseille, quand on voit l'état des écoles. On comprend bien que tout ne pourrait pas venir à Dijon.

Voilà, c'est des réflexions que j'ai quand je vois ces tableaux que je vous remercie d'avoir construits et d'avoir présentés parce qu'ils sont très éclairants. Si on avait à augmenter les droits d'inscription, moi personnellement, je ne les augmenterais pas de quelques euros mais un peu plus parce que j'estime que ça

serait au profit des étudiants et à condition évidemment de pouvoir avoir des postes pérennes.

J'ai été un peu long, veuillez m'en excuser.

Le Président.- Lionel, juste une petite réaction. Tout ce que tu dis, nous échappe en réalité. C'est-à-dire que tout cela dépend de la politique de l'État. Les droits d'inscription, je vais prendre cet exemple-là, les droits d'inscription ça fait je crois, cinq, six ans, peut être sept qu'ils sont gelés. Quand je dis gelés, l'enjeu c'est deux euros par an d'augmentation des droits d'inscription. Deux euros sur six ans on vas dire. La première année, si on fait un calcul basique, sur 35 000 étudiants, ça fait 70 000 €. Et la deuxième année, ça fait 70 000 € de plus, si chaque année on augmente de deux euros, ça fait 140 000 €. Au bout de trois ans 210 000 €, au bout de quatre ans, 280 000 €, etc. Donc ça veut dire qu'au bout de sept ans on doit avoisiner les 500 000 € de ressources pérennes. 500 000 € ça fait sept postes pérennes à peu près. Il y a mon grand argentier qui me dit huit.

Sachant que cette augmentation des droits d'inscription, un, est modique et deux, n'est pas supportée par les étudiants boursiers. Que ce soit clair, puisque les étudiants boursiers ne paient pas et ça donne lieu à une compensation de l'État.

Donc ça, ça fait partie par exemple des misères, on va dire, que nous inflige l'État, très clairement, et qui pourrait nous donner davantage de marge et à un coût tout à fait supportable par les usagers, dans la mesure où ça ne serait pas socialement injuste.

Ensuite il y a effectivement des règles comptables qui nous empêchent d'utiliser les fonds propres pour mener une politique RH réellement autonome alors même que le code de l'éducation dit « les universités sont autonomes. », c'est une phrase comme ça. Eh bien on voit bien que non, on n'est pas autonome. L'État fixe des conditions, multiplie les financements sur projets très déterminés, c'est comme ça qu'on a des dizaines de lignes au DSG 2 dont on ne comprend pas à quoi elles correspondent.

Et donc l'État nous enserme dans un étau budgétaire et je pense que c'est un mode de management des établissements autonomes que nous sommes.

Il y a un collègue de la CPU qui est président de la commission moyens et personnels qui dit que finalement tout cela consiste en l'exercice d'un micro management des établissements par l'État. Et je trouve que la formule est excellente, elle traduit tout à fait le sort qui nous est réservé. En réalité on nous manage et je pense qu'il est volontaire de nous empêcher de dégeler les 60 postes pour dire les choses très clairement, les 60 postes qui sont gelés aujourd'hui à l'université de Bourgogne. Je le pense. C'est mon intime conviction, c'est peut-être un procès d'intention, en attendant tous les éléments d'analyse budgétaires, tous les éléments d'analyse de subvention pour charges de service public, notre relation avec l'État confirment cette analyse. Je ne peux pas dire autrement. Maintenant il nous faut trouver des solutions.

Pascale.

Mme Ponse-Wilhelm.- Merci. Je me posais la question sur le schéma d'Hervé sur les différentes dotations, ou on nous explique, si j'ai bien retenu, que Limoges, Poitiers, Reims, Tours, sont des universités qui ont de meilleures dotations.

Donc on pourrait se poser la question, qu'ont-ils de particulier, pourquoi ont-ils de meilleures dotations ? Et je me posais aussi la question en matière de fondation, si ces universités avaient des unités de recherche particulièrement

intéressantes ou quelque chose qui intéressait plus particulièrement l'État et qui leur donnait l'envie de les subventionner davantage ?

C'est peut-être un délire total mais c'est vrai qu'on peut se demander pourquoi ces universités-là sont mieux dotées ?

Le Président.- En fait, l'État a tendance à reproduire l'historique, l'histoire.

Et nous, depuis le passage aux RCE, ce qui a été négocié est la base de la reconduction historique. Manque de pot, ça a été mal négocié. Je ne jette pas du tout la pierre à ceux qui étaient aux manettes à l'époque. Ils étaient dans une situation où l'université de Bourgogne était chroniquement en déficit, en déficit assez important. On a fait un peu d'archéologie budgétaire avec Alain Helleu, en avril-mai, au mois de mai, je ne sais plus. Et donc on a repris les budgets des années 2000. Entre 2005 et 2008 donc quatre années budgétaires. L'université de Bourgogne qui avait un budget d'environ 65 millions d'euros à l'époque, puisqu'il n'y avait pas la masse salariale, chaque année le déficit réalisé, je parle de mémoire, c'est un ordre de grandeur, le déficit était entre 2,5 millions et presque 6 millions, de mémoire, je n'ai pas révisé pour aujourd'hui. Et en pourcentage par rapport aux 65 millions de budget, c'est gigantesque.

C'est une interprétation purement personnelle. Je pense qu'au moment de la négociation du passage aux RCE qui a été menée avec l'État, l'État a eu beau jeu de dire : « Vous vous rendez compte, vous êtes en permanence en déficit, en déficit majeur. Donc on va baisser votre plafond d'emplois et ensuite bien maintenir, bien enserrer votre masse salariale pour absorber le déficit structurel que vous avez dans votre manière de gérer. »

Et pour avoir discuté avec certaines personnes qui étaient déjà en fonction soit dans le CA soit ailleurs, à cette époque-là, effectivement il y a eu une baisse réelle, je crois que c'était 120 postes au total, du plafond d'emplois dont nous pouvions bénéficier avant le passage aux RCE.

Ensuite, qu'est ce qui s'est passé ? Reconduction de l'historique, sauf que depuis 2012, ce n'est pas 8 000 étudiants de plus, c'est 9 000 étudiants de plus. Notre plafond d'emplois n'a pas changé, on a connu un PREF qui a abouti à 60 postes gelés supplémentaires donc si on cumule ces 60 postes aux 120 postes qui auraient disparu lors de la négociation du passage aux RCE, on se retrouve avec 180 postes de déficit.

Donc ça c'est l'historique et cet historique est reconduit inexorablement d'année en année comme il est reconduit ailleurs où le passage aux RCE s'est bien mieux passé, par exemple à l'université de Franche-Comté. Qui a un taux d'encadrement, je l'ai toujours dit et ce n'est pas un reproche, que cela soit très clair, j'en ai même parlé avec Macha Woronoff de manière très ouverte et de la même manière, et ce n'est pas un reproche qui est fait à nos amis bisonnins, vraiment, mais lorsqu'ils sont passés aux RCE ils n'étaient pas du tout dans la même situation budgétaire et donc ils sont partis sur l'existant et le plein existant. Et aujourd'hui, si on fait le ratio masse salariale par étudiant et qu'on le traduit en nombre de postes, nous aurions, si nous avions le même ratio à l'université de Bourgogne qu'à l'université de Franche-Comté, 239 enseignants-chercheurs de plus et 99 BIATSS de plus.

Est-ce que ça signifie que l'université de Franche-Comté est outrageusement dans une situation de luxe, de richesse ? Non, pas du tout, ce n'est pas vrai parce que quand on voit ce que l'université de Franche-Comté a par étudiant, grosso modo ça doit tourner autour de 7 300 €, quelque chose comme ça.

Or, on sait que de toute façon, former un étudiant ça coûte beaucoup plus cher que ça en France. La DGRH du ministère de l'Éducation nationale a fait une note, je crois que c'était en 2016, je vous parle de mémoire, pardon s'il y a de l'imprécision, et évaluait à plus de 13 000 € par an le coût d'un étudiant en France en études supérieures. C'est une moyenne, il y en a qui coûtent beaucoup plus chers, il y en a qui coûtent beaucoup moins chers.

Mais n'empêche qu'on est vraiment sur le plancher de cet écart et non pas au niveau du plafond, malheureusement. C'est en tout cas Pascale, l'analyse que j'en fait.

Mme Ponse-Wilhelm.- Mais suite à l'Isite, je me pose quand même une question, est-ce que ce n'est pas une pression de l'État pour qu'on fusionne avec Besançon, pour faire Bourgogne Franche-Comté ? Ça serait vraiment la question quand même. Parce que c'est un peu louche quand même.

Le Président.- Que l'État veuille nous fusionner, je n'en doute pas un instant. Que l'État souhaite assumer le coût politique de la fusion, là j'en doute beaucoup.

Voilà et c'est ça qu'il appelle l'autonomie.

C'est l'analyse que je fais et ça c'est une évidence. Nos interlocuteurs ne sont pas des élus, ce sont en général des fonctionnaires, ils sont nommés et ils ont du mal à comprendre que nous avons des communautés, que nous sommes sur des territoires, que ces communautés et ces territoires ont des attentes et que la fusion, un seul établissement sur l'ensemble Bourgogne Franche-Comté ne répond pas du tout aux attentes du territoire qui va de Nevers à Belfort et d'Auxerre à Mâcon en passant par Lons-le-Saunier.

Donc voilà et rendre compte, ça non, c'est l'autonomie.

M. Deroussiaux.- L'État justifie le montant de 200 000 € par rapport aux 8 millions demandés, j'imagine que non ?

Le Président.- Oui alors j'ai rencontré Anne-Sophie Barthez lors de l'université d'été de la CPU à Dunkerque la semaine dernière. Je lui en ai parlé. Elle m'a interrogé : « Alors, tu as reçu la notification ? », j'ai dit : « Eh bien oui mais enfin 207 000 € quand on attendait un réajustement budgétaire qui nous évite de prélever 8 millions d'euros - enfin 7,2 mais j'ai dit 8 parce qu'on a affiné entretemps – voilà, ce n'est pas audible. »

Alors attention, la DGSIP n'est pas Bercy, très clairement. Elle-même a une enveloppe et elle essaie de distribuer finalement la pénurie. Et dans un schéma qu'a élaboré Fabrice Hervé, qui est celui qui compare la situation des universités, la SCSP par étudiant. Donc c'est la masse salariale qui est affectée aux universités par étudiant. C'est ce que je vous disais tout à l'heure. Alors on voit l'UFC qui est très en haut, donc là effectivement c'est la plus haute mais c'est la plus haute à 7 300 €. Je vous le disais de mémoire, c'est ça. Ce n'est pas l'eldorado, ce n'est pas vrai. En revanche vous voyez, Angers deuxième position, il y a Picardie, septième position je crois, Rouen et puis l'UPEC, ces universités-là sont dans des situations encore bien plus insupportables que la nôtre. Alors qu'a fait la DGSIP ? Elle a pris une partie de l'enveloppe pour essayer de réajuster sur cette poignée d'universités en France qui sont dans des situations franchement beaucoup plus insupportables que la nôtre, alors que nous ce n'est déjà pas florissant, et le reste de l'enveloppe a été réparti

entre les universités qui étaient dans la même situation que nous et au prorata du nombre d'étudiants.

Donc grosso modo ça fait 200 000 € pour chacun, peu ou prou. Mais ce n'est pas satisfaisant on est bien d'accord.

Alors comment on réagit, qu'est-ce qu'on fait ?

Toujours en atelier de réflexion à la CPU, c'est toujours très intéressant d'échanger avec les collègues, on fait part de nos doutes aussi et on essaie, on va dire, de trouver des solutions.

Une des remarques qui a été faite par l'un d'entre eux était tout à fait intéressante. D'abord, jouons le jeu de l'autonomie. Qu'est-ce que ça signifie ? Ça signifie qu'il faut diversifier nos sources de financement. Pourquoi ? Parce que plus on dépend d'un seul financeur, moins on est autonome. Donc l'idée c'est de multiplier. Qu'est-ce qu'on peut multiplier ici ? On a nos interlocuteurs habituels, collectivités territoriales, État. Moi je ne pense pas qu'on soit abandonné par les collectivités territoriales, pas du tout, elles font des efforts considérables, elles accompagnent, elles ont compris qu'une université sur leur territoire c'était un levier de développement. Je pense que nous explorons insuffisamment les voies du tissu socio-économique, d'où la fondation. Je parle bien du tissu socio-économique, c'est-à-dire que ça comprend aussi bien les entreprises que le tissu associatif, qu'éventuellement des services déconcentrés de l'État que l'on n'explore pas encore, des collectivités territoriales auxquelles on ne pense pas nécessairement. Donc là il faut à mon avis élargir les sources de financement.

Luis.

M. Le Moyne.- C'est une remarque que je voulais faire et je rebondis sur le point que tu abordes.

Dans la slide sur les ressources propres, il y a un truc très marquant c'est le volet des ressources propres liées à la valorisation. Tu disais Lionel : « On ne peut pas grand-chose. » A mon avis c'est exactement le contraire. Une ressource propre de valorisation qui est inférieure à 2 millions d'euros depuis que je suis à l'université de Bourgogne, c'est pratiquement honteux. Il y a une vraie responsabilité de l'université de Bourgogne dans la façon dont elle pratique sa valorisation.

A mon avis la gouvernance dépensera peut-être dix fois moins de temps à tripler le budget valorisation qu'à convaincre la DGSIP de donner 200 000 €. C'est un humble avis.

Rapporter le misérable million de valorisation au nombre de chercheurs, on est dans un schéma qui n'est pas digne. Valoriser ça ne veut pas dire vendre l'université...

Le Président.- On est bien d'accord.

M. Le Moyne.- Ca veut dire ne pas exiger du contribuable qu'il assume tout ou en tout cas du gouvernement qu'il (*mot inaudible*) par cette voie unique de la dotation générale de service public.

Comme tu le dis il y a beaucoup de leviers de valorisation nobles, j'entends, encore une fois sans prostituer notre mission ni notre université mais il y a une valorisation très noble à mener, qui est source de revenus tout à fait honorable.

C'est moins que la CVEC, je ne sais pas si vous voyez l'ampleur des dégâts. Les revenus de la valorisation de l'université sont inférieurs à la CVEC.

Il y a beaucoup, beaucoup, je pense Lionel à gagner de ce côté-là et je me réjouis que la fondation et peut-être un SAIC peut-être puisse voir le jour en lieu et place du système actuel qui, de l'avis de beaucoup de collègues, est défaillant.

Le Président.- Donc en tout cas, voilà, par exemple la valorisation. Ensuite il faut nous, de notre part, évidemment continuer à plaider en faveur d'un rééquilibrage de notre budget et ce matin nous avons évoqué avec les directeurs de composante et les directeurs de laboratoire, la possibilité de diminuer, pour rendre plus supportables nos missions et le taux d'encadrement des étudiants, de diminuer drastiquement les capacités d'accueil.

Si nous étions à 26 000 étudiants, nous ne serions pas du tout dans la même situation.

Alors faut-il aller jusqu'à supprimer 9 000 places dans notre université ? Peut-être pas mais en attendant, très clairement, l'État ne peut pas continuer à nous enjoindre d'accueillir toujours plus d'étudiants que nous formons d'ailleurs très bien, sans nous accompagner et en cessant de nous dire, pour un étudiant de licence, ce sera 1 200 € et pour un étudiant de master, ce sera un peu plus.

Non on n'a pas besoin d'argent, je vais dire quelque chose d'un peu choquant. On n'a pas besoin d'argent, on a besoin de bras, de cerveaux à mettre en face des étudiants. On ne peut pas continuer à augmenter nos effectifs sans avoir des collègues à mettre en face, et sans avoir des personnels BIATSS pour organiser nos activités.

La question se résume ainsi donc nous allons explorer cette voie pour attirer l'attention de l'État sur notre situation budgétaire. Je ne peux pas vous dire autre chose.

Maintenant c'est quelque chose sur laquelle il faut bien réfléchir et il va falloir que la communauté universitaire soit solidaire si on veut que cette parole puisse être perçue et puisse aboutir à des effets significatifs.

Il y a d'autres voies possibles. On peut en évoquer ensemble. Je ne sais pas si de ce point de vue-là, vous avez des idées à verser à notre réflexion commune.

Oui, Cédric.

M. Clerc.- Je ne reviendrai pas sur le passage aux RCE mais à l'époque, de mémoire, on nous disait chaque année qu'il y avait un déficit à l'université, d'une centaine de postes. Là je redécouvre qu'on nous a baissé notre plafond d'emplois à l'époque, d'un chiffre à peu près équivalent. Plafond d'emplois qui, de toute façon avec la masse salariale qui avait été négociée n'a jamais été atteignable. Donc le plafond d'emplois ce n'est pas la variable qu'il faut regarder, c'est bien la masse salariale et à l'époque, et ce n'est pas pour le redire, c'est pas faute d'avoir dit à l'époque qu'on n'était pas préparé à ce passage aux RCE alors que beaucoup le réclamait, avec des petites enveloppes au passage pour soit disant accompagner. Mais on se rend bien compte qu'avec ce fameux GVT notamment et le fait qu'à l'époque on n'avait quasiment aucun outil de pilotage de projection pour savoir où on allait, c'était peut-être finalement une erreur. Mais bon (*mots inaudibles*) dans les années qui ont suivies, on voit bien les méthodes de l'État dans ce genre de manœuvre.

Ça correspond aussi à une époque où il y a eu beaucoup de tentatives parfois réussies de baisse du nombre de fonctionnaires.

Et là où l'État avait la main, en fait il y a eu de grosses réorganisations de services, structurelles aussi et qui ont pu parfois apporter des améliorations, parfois pas du tout.

On voit aujourd'hui (*mots inaudibles*) par où il faut passer pour obtenir ça. Donc en termes de service public on sait qu'on a besoin de fonctionnaires pour travailler, même si certaines méthodes doivent être effectivement améliorées.

Je voulais revenir aussi sur ce que disait Peggy à propos de la nécessité de revoir la charte des contractuels, d'une part et aussi leur rémunération. Et je prendrai un exemple. Actuellement on recrute pour le service communication, au niveau master, niveau d'études requis master en communication, débutant ou débutante accepté. Je ne pense pas qu'on ait d'autres candidats parce que la rémunération annoncée est entre 1 607 et 1 663 € bruts. Donc si on négocie bien, on est à 100 € bruts de plus que le SMIC pour un niveau master. Donc des étudiants à qui l'université de Bourgogne et l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur apportent des diplômes, des compétences et promettent peut-être un bel avenir alors que nous-mêmes on est contraint de rémunérer à ces niveaux-là. Donc je pense que l'enveloppe dédiée à la revalorisation des contractuels doit être forcément conséquente et anticipée.

Le Président.- Très bien, merci pour cette remarque. Est-ce qu'il y a d'autres...

M. Deroussiaux.- Vous avez indiqué dans la présentation, pour le recrutement des enseignants-chercheurs, le remplacement des personnes qui partaient en retraite. Je n'ai pas vu le chiffre pour les BIATSS, c'est quasiment que du remplacement ou il y a aussi des créations, enfin des postes qui sont dégelés ?

Le Président.- Il n'y a pas de dégel de postes. Les 60 postes gelés sont toujours gelés. Que ce soit bien clair, on n'a pas pu.

En revanche sur les postes BIATSS, mais je parle sous ton contrôle Stéphane, tu as mieux les chiffres en tête que moi, il y a 6,5 ETP CDD en renfort sur des fonctions particulières, à un titre ou un autre, donc ça c'est nouveau, et sur les titulaires ?

M. Tizio.- Alors sur les titulaires on est sur une campagne de 34 postes aux concours. Alors évidemment déjà ça remplace les départs qui ont eu lieu ces derniers temps. On va un peu plus loin mais en réalité on ne va pas beaucoup plus loin que pour les enseignants. C'est du petit pas si j'ose dire. Je n'ai pas les chiffres exacts mais évidemment quand on votera la campagne d'emplois, ils seront disponibles préalablement.

Mais l'idée c'est ça, il fallait à minima renouveler les départs et, dans la mesure de nos possibilités, d'aller un petit peu plus loin, évidemment compte tenu de la contrainte qui est la nôtre.

Mais on est à peu près dans le même ordre d'idée entre les enseignants et les personnels BIATSS.

M. Deroussiaux.- Merci.

Le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres remarques, questions, observations ? Bien, nous avons épuisé l'ordre du jour de ce CA sans vote.

Merci pour vos interventions, vos questions, vos remarques.

On va continuer de travailler à accompagner le dynamisme de l'établissement parce que là, aujourd'hui, on parle de contraintes, on parle de difficultés, de taux d'encadrement trop juste, etc. Mais on a une université qui continue à donner le change malgré toutes ces difficultés et qui est très dynamique.

Bravo ! Mais il ne faudrait pas que ces difficultés et ces déséquilibres budgétaires finissent par tarauter ce qui fait le dynamisme de cet établissement.

On a des forces vives, elles sont reconnues de différentes manières. On est à la croisée des chemins. On a perdu Isite, Isite c'est 10 millions par an pour l'ensemble des laboratoires Bourgogne Franche-Comté. C'est une perte pour nous, il ne faut pas négliger ça mais si on réfléchit en termes de pourcentage de budget, il va falloir aller ailleurs, s'appuyer sur d'autres modes de financements. On en a, on a d'autres leviers, on n'est pas mort, on continue, on poursuit et on continue au maximum d'aller chercher des financements qui nous permettront de retrouver un dynamisme budgétaire qui accompagnera notre dynamisme en matière de formation et de recherche de l'établissement.

Ça reste l'objectif mais ça sera peut-être un peu plus difficile qu'on aurait pu le penser, peut-être pas. Mais on continue.

Merci à vous toutes et à vous tous. Bonne rentrée en présentiel, ça c'est quand même une bonne chose et puis à très bientôt.

Au revoir.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 50)

Le Président



Vincent THOMAS